

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 avril 2008
(convocation du 11 avril 2008)**

Aujourd'hui, dix huit avril deux mille huit à 09 h 30, le Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est réuni, dans la salle de ses séances, sous la présidence successivement de M. CALIOT Jean-louis Doyen d'âge et de M. FELTESSE Vincent, Président élu de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

ETAIENT PRESENTS :

M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean Jacques, Mme BOST Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRON Jean-Charles, M. BRUGERE Nicolas, M. CALIOT Jean-Louis, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, Mme CURVALE Laure, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELATTRE Béatrice, M. DELAUX Stéphane, Mme DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, M. DUPOUY Alain, M. DUPRAT Christophe, M. EGRON Jean -François, Mme EWANS Marie Christine, Mme FAORO Michèle, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FAYET Guy, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FOURCADE Paulette, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GALAN Jean Claude, M. GARNIER Jean Paul, M. GAUTE Jean Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. JUPPE Alain, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAGOFUN Gérard, M. LAMAISON Serge, Mme LAURENT Wanda, Mme LIRE Marie Françoise, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MAURRAS Franck, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. OLIVIER Michel, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean -Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PUJOL Patrick, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL Clément, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT ORICE Nicole, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SENE Malick, M. SEUROT Bernard, M. SOLARI Joël, M. SOUBABERE Pierre, M. SOUBIRAN Claude, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TRIJOLET Thierry, M. TURON Jean-Pierre, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à M. DAVID Jean-Louis
M. REIFFERS Josy à M. GAÜZERE Jean-Marc (à cpter de 10 h 30)

LA SÉANCE EST OUVERTE

Composition du Bureau de la communauté Urbaine - Détermination du nombre de postes de Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

M. le Président présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« Le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci ».

Afin d'assurer une juste représentation de notre Conseil et des communes, il apparaît souhaitable de composer le Bureau du Président, des Vice-Présidents et de membres du Conseil.

En conséquence, si tel est votre avis, il vous est proposé :

- d'arrêter le nombre de Vice-Présidents à : 36
- d'arrêter le nombre d'autres membres du Bureau à : 4

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Mme NOEL et M. HURMIC s'abstiennent

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 avril 2008,

Pour expédition conforme,
Le Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
21 AVRIL 2008**

PUBLIÉ LE : 21 AVRIL 2008

M. FELTESSE Vincent

